

**PLATEFORME  
MUNICIPALE**

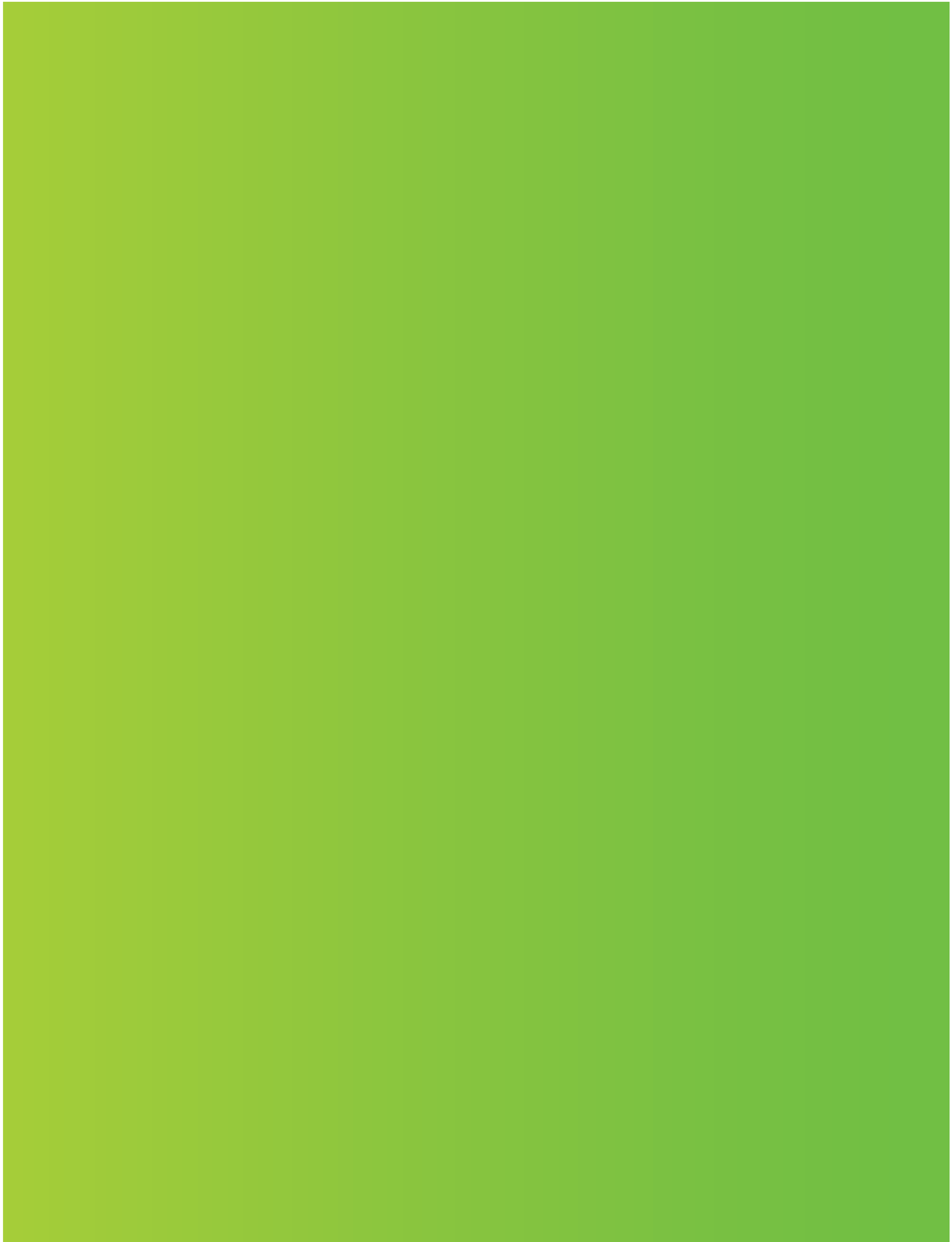
DE LA FQM

DES ENGAGEMENTS  
CONCRETS POUR  
UN QUÉBEC À  
L'IMAGE DE  
SES RÉGIONS

2018



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS





---

Fruit d'une consultation menée auprès de ses membres provenant de partout au Québec, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) demandera à chacun des partis politiques de prendre des engagements précis et concrets relativement au développement des régions et à l'exercice du plein potentiel des gouvernements de proximité.

## POUR UN ÉTAT PARTENAIRE DES RÉGIONS, DES MUNICIPALITÉS ET DES MILIEUX RURAUX

Pour favoriser le développement des régions, tant leurs milieux urbains que ruraux, et assurer une occupation dynamique du territoire, il faut une présence significative de l'État et une offre de services gouvernementaux qui répond aux besoins des collectivités.

En conséquence, la FQM demande aux partis politiques de s'engager à désigner formellement un ministre des Régions qui aura le mandat de :

- Adopter une politique de déconcentration des activités de l'État pour faire en sorte qu'au moins 5 000 emplois soient déconcentrés en région d'ici 5 ans ;  
.....
- Privilégier la création en région des nouveaux emplois créés par l'État et ses sociétés (ex. : pôle d'innovation, centre d'excellence, etc.) ;  
.....
- Adopter dans les six premiers mois du prochain mandat le « Réflexe Région », en faisant en sorte que, pour chaque décision gouvernementale, soient prises en compte les spécificités des régions et l'identification des impacts socio-économiques et financiers sur celles-ci ;  
.....
- Adopter une politique de régionalisation de l'immigration, qui prévoit l'implication active des MRC, ainsi que du financement favorisant l'intégration des nouveaux arrivants et l'accès à des programmes de francisation en région ;  
.....
- Accompagner cette politique de moyens financiers visant à assurer la promotion des régions à l'international ;  
.....
- Relancer et actualiser les travaux de la Table Québec-Régions (TQR) pour que celle-ci reflète la nouvelle gouvernance de proximité. La TQR devrait convier les présidents des Tables des préfets (ou leur équivalence).

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INFRASTRUCTURES

Les régions doivent pouvoir bénéficier des mêmes occasions favorables que les grands centres en matière de développement économique, de qualité d'infrastructures, de même que de branchement à Internet et au réseau cellulaire. C'est une condition essentielle pour assurer le développement de leur plein potentiel.

En conséquence, la FQM demande aux partis politiques de s'engager à :

- Soutenir activement le développement de secteurs clés pour les économies régionales que sont la forêt, les énergies renouvelables, le bioalimentaire et le tourisme, découlant des mesures identifiées dans la *Déclaration commune sur les économies de la forêt* et la *Plateforme sur le développement territorial* de la FQM ;  
.....
- Doter le Québec d'un plan de développement et de branchement à la fibre optique qui fera en sorte de fournir l'accès à Internet haute vitesse (50 Mb/s) aux 240 000 foyers qui en sont privés actuellement, d'ici 2020 ;  
.....
- Pourvoir le Québec d'un plan de développement d'accès à la téléphonie cellulaire qui fera en sorte d'assurer une couverture complète des régions et des municipalités ;  
.....
- Munir les régions du Québec, et non seulement les grands centres urbains et les capitales régionales, de centres d'expertise en économie et commerce numérique et y associer les services de développement des MRC ;  
.....
- Réviser les programmes d'infrastructures afin d'assurer une plus grande équité entre les municipalités des différentes régions et permettre une meilleure prévisibilité ;  
.....
- Effectuer les investissements nécessaires pour réduire de moitié (17,8 milliards de dollars) le déficit d'entretien des infrastructures d'eau d'ici 2024.

## UNE VÉRITABLE AUTONOMIE POUR LES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ

La reconnaissance des municipalités et des MRC comme étant de véritables gouvernements de proximité nécessite des actions permettant d'accroître leur autonomie décisionnelle et financière.

En conséquence, la FQM demande aux partis politiques de s'engager à :

- Reconnaître les tables des préfets, ou l'instance régionale déterminée par chacune des régions, comme étant les interlocutrices des ministères et organismes gouvernementaux appelés à intervenir dans chaque région ;  
.....
- Respecter la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités et à assurer que tout transfert de responsabilités soit accompagné d'un financement adéquat ;  
.....
- Procéder à une révision en profondeur de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme (LAU)* afin de réaffirmer que l'aménagement du territoire est une responsabilité politique, et d'accorder aux gouvernements de proximité plus d'autonomie et de latitude dans les choix de planification ;  
.....
- Revoir de manière approfondie la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* et harmoniser celle-ci avec la *LAU* afin de tenir compte de l'évolution des milieux ruraux et de la diversité des usages ;  
.....
- Adopter une loi-cadre visant à reconnaître formellement la responsabilité des MRC en matière de développement local et régional et assurer la cohérence des interventions par les différents ministères lors de l'élaboration de politiques et de programmes.

## POUR UN PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES REVENUS FISCAUX

La reconnaissance des municipalités et des MRC comme étant de véritables gouvernements de proximité nécessite une révision en profondeur du partage des revenus fiscaux.

En conséquence, la FQM demande aux partis politiques de s'engager à :

- Diversifier les revenus des municipalités ;  
.....
- Limiter à 50 % la part des coûts assumés par les municipalités quant à la Sûreté du Québec et limiter à l'inflation l'augmentation de ceux-ci ;  
.....
- Rembourser aux municipalités 100 % de la taxe de vente du Québec (TVQ), comme c'est le cas du gouvernement du Canada ;  
.....
- Payer de façon complète, et à leur pleine valeur, les taxes foncières sur les propriétés du gouvernement du Québec, tant pour les immeubles que pour les terres publiques ;  
.....
- Accorder une juste part de la taxe foncière sur les réseaux d'électricité, le gaz et les télécommunications aux municipalités ;  
.....
- Bonifier significativement le partage des redevances sur les ressources naturelles.



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS